



Saint-Nom-la-Bretèche

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 À 20H30

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-sept septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence d'Axel FAIVRE, 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

Présents :

Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Karel KURZWEIL, Christian GHEZ, Anne GUINAMARD, Michel MOREAU, Elisabeth CHAPPEY, Isabelle TRAPPIER, Pierre VEZY, Capucine DESBOIS, Grégory DUTREY, Camilla BURG, Carla MARTINS, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Muriel MAZARS- FERRARONE, Jean-Marie CHAZAL

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Gilles STUDNIA à Axel FAIVRE
Eric FROMMWEILER à Florent BORON
Dominique GERBERT à Sylvie SORMAIL
Anne HEINKELE à Karine DUBOIS
Agathe SCARDILLI à Gérard PARFAIT
Marie-Pierre DRAIN à Bertrand CHANZY

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Christophe GOETHALS, Thomas BATIGNE

Secrétaire de séance : Isabelle TRAPPIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018.

Suite à une erreur technique, l'approbation du procès-verbal du 28 juin 2018 est reportée à la prochaine séance du conseil.

B) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°29 : Mandat de gérance de la résidence Nexity par la société GIMCOVERMEILLE

N°30 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de la Grande Echelle pour sa représentation du spectacle « Kiwy »



- N°31 : Avenant n°1 au contrat de maintenance du système de vidéo protection
- N°32 : Contrat d'entretien de la climatisation du local médical dans le bâtiment 2 avenue des Platanes
- N°33 : Contrat d'installation de compteurs individuels d'énergie thermique, eau chaude et eau froide pour les logements et le local médical du bâtiment 2 et 2 bis avenue des Platanes
- N°34 : Création d'une régie de recettes n°35209 : parking des Platanes
- N°35 : Avenant au contrat de régie publicitaire de la ville
- N°36 : Attribution de marché de travaux relatif au ravalement du presbytère de Saint-Nom-la-Bretèche
- N°37 : Convention de 4 formations avec l'organisme SOFIS
- N°38 : Marché d'assistance et maintenance informatique de la ville
- N°39 : Convention présentée par l'association « Croix Rouge » pour la mise en place d'un dispositif de secours pendant la durée du vide-greniers

C) Délibérations :

**N° 2018-9/47 : Modification du tableau des effectifs :
Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet
et de deux 2 emplois d'adjoint technique à temps complet**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE la création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié pour les filières concernées :

Filière Animation

Cadre d'emplois : Animation

Grade : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Filière Technique

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique

- Ancien effectif : 18

- Nouvel effectif : 20

N° 2018-9/48 : Avantages en nature nourriture

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'avantages en nature repas au personnel communal titulaire, stagiaire ou non titulaire exerçant les missions d'agents de restauration, d'ATSEM, d'agents d'animation ainsi que tout personnel amené à surveiller les enfants lors du déjeuner,

PRECISE que cette attribution d'avantage en nature repas n'est pas une obligation pour ces agents qui pourront la refuser,

PRECISE également que cet avantage sera calculé mensuellement pour chaque agent concerné au prorata de repas effectivement pris au cours du mois précédent,

INDIQUE que la valeur par repas est forfaitairement fixée et annuellement actualisée conformément à l'article 7 de l'arrêté du 10 décembre 2002 susvisé (valeur 2018 : 4,80€),

N° 2018-9/49 : Revalorisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de la revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} octobre 2018 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Adresse du logement	Type	Loyer hors charges au 01/10/2017	Loyers actualisés au 01/10/2018	Loyers au 01/10/2018 (arrondi)
10 route de Saint Germain – logement N° 1 (*)	F2	421 €	426,26 €	426 €
10 route de Saint Germain - logement N° 2	F3	887 €	898,08 €	898 €
10 route de Saint Germain – logement N° 3	F2	725 €	734,06 €	734 €
10 route de Saint Germain - logement N° 4	F5	1 310 €	1 326,37 €	1 326 €
10 route de Saint Germain – logement N° 5	F4	1 189 €	1 203,86 €	1 204 €
10 route de Saint Germain – logement N° 6	F2	655 €	663,18 €	663 €
9 route des deux croix – RDC droit	F3	786 €	795,82 €	796 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage G	F3	756 €	765,45 €	765 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage D	F4	907 €	918,33 €	918 €
4 place de l'Europe	F4	1 259 €	1 274,73 €	1 275 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	584 €	591,30 €	591 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	584 €	591,30 €	591 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F3	605 €	612,56 €	613 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F2	403 €	408,03 €	408 €
3 place Henri Hamel	F2	756 €	765,45 €	765 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 155	F3	838 €	848,47 €	848 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 156	F3	840 €	850,52 €	851 €

(*) Logement loué suivant les dispositions de la loi 89-462 du 6 juillet 1989

N° 2018-9/50 : Décision modificative numéro 2 – Budget communal exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APROUVE la décision modificative numéro 2 telle que détaillé :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	25 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	25 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			25 900,00 €
TOTAL D 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			25 900,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	25 900,00 €	0,00 €	25 900,00 €
FONCTIONNEMENT				
R-7381 : Taxe additionnelle droits de mutation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 900,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 900,00 €
D-023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 900,00 €		
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 900,00 €		
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	25 900,00 €	0,00 €	25 900,00 €

N° 2018-9/51 : Affectation du résultat du Compte Administratif du budget ville - Exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

DÉCIDE d'affecter par anticipation les résultats comme suit :

- Section Fonctionnement, Compte R/002 I **482 365,03 €**
- Section Investissement, Compte R/1068 .. **471 323,78 €**
- Section Investissement, Compte D/001 **4 953,54 €**

N° 2018-9/52 : Affectation du résultat du Compte Administratif du budget assainissement - Exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- ✓ report à nouveau à la ligne 002 en section de fonctionnement (recettes) 133 054,46 euros
- ✓ solde d'exécution de la section d'investissement à la ligne 001 pour un montant de 112 827,66 euros

N° 2018-9/53 : Contrat d'Aménagement Régional montant de la dotation prévisionnel régional – annule et remplace

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ANNULE la délibération du Conseil Municipal n°2018-05/38 du 31 mai 2018,

APPROUVE le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,

S'ENGAGE sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération :

SOLLICITE Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 867 000€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 2018-9/54 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE) - Exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de gestion du parc automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE).

N° 2018-9/55 : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP) - Exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 3 octobre 2018

Affiché le 4 octobre 2018.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

